Régie de l'énergie

10 ans dans l'intérêt public

Secteur de l’énergie

- Plus de 45 000 emplois directs
- Des investissements de milliards de dollars
- des achats de 25 milliards en 2006 - dont 10 milliards en électricité
- Une consommation intérieure de :
  - 12 milliards de litres d’essence, de diesel et de mazout
  - 168 TWH d’électricité
  - 5,5 milliards de m^3 de gaz naturel

Prix de l’énergie

Prix de l’essence ordinaire 1997-2006

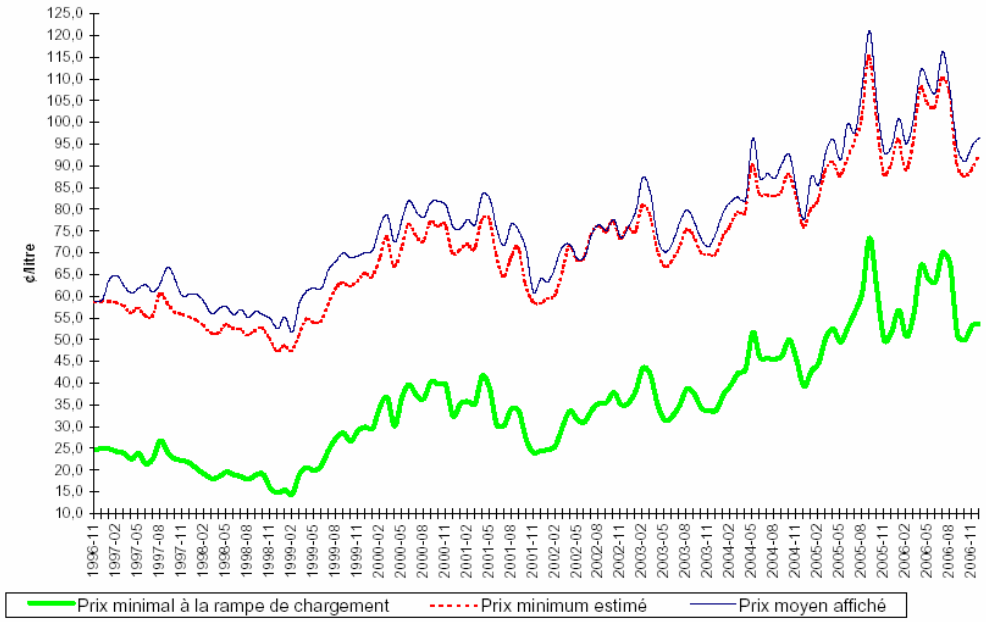

La Régie approuve:

- Les tarifs et conditions de transport et de distribution d’électricité;
- Les plan d’approvisionnement des distributeurs d’électricité, incluant des mesures d’efficacité énergétique;
- Les contrats d’approvisionnement en électricité d’Hydro-Québec Distribution, au-delà du volume de consommation patrimoniale annuelle;
- Les investissements de TransÉnergie et d’Hydro-Québec Distribution;
- Les normes techniques du transporteur d’électricité.

Énergie éolienne

- Puissance totale de près de 4500 MW en 2015
- Second bloc de 2000 MW pour des investissements de 3 milliards $

Projets hydro-électriques

- 4500 MW
- Investissements de 25 milliards $
- Création de 70 000 emplois

Efficacité énergétique

PGEÉ 2003-2010

- Plus de 2 milliards $ en investissements
- Des économies récurrentes de 4,7 TWh

MIEUX CONSOMMER

Principes

- Indépendance et impartialité
- Transparence et équité
- Pleine participation du public

Mission

La Régie de l’énergie est un organisme de régulation économique dont la mission consiste à assurer la conciliation entre l’intérêt public, la protection des consommateurs et un traitement équitable du transporteur d’électricité et des distributeurs. Elle favorise la satisfaction des besoins énergétiques dans une perspective de développement durable et d’équité au plan individuel comme au plan collectif.

Depuis sa création, la Régie a :

- 1500 plaintes de consommateurs
- 25 000 demandes de renseignement de consommateurs
- 2500 décisions
- 700 jours d’audience

Avis de la Régie (à titre consultatif)

- Le cadre réglementaire devant entourer la fourniture d'électricité
- La production éolienne
- La petite production hydraulique
- La sécurité énergétique
- La distribution d'électricité aux grands consommateurs industriels

Vision

Être un organisme qui rend des décisions éclairées et en temps opportun, qui adopte des approches efficientes de réglementation et contribue au bon fonctionnement des marchés énergétiques québécois sous sa juridiction.

Nos priorités

- Fixer des tarifs justes et raisonnables en assurant notamment une surveillance de la croissance des investissements
- Participer à la mise en œuvre d'un nouveau modèle de réglementation de la fiabilité des réseaux de transport d'électricité au Québec
- Encourager le développement optimal de l'efficacité énergétique

Pour en savoir plus www.regie-energie.qc.ca

Régie de l'énergie
10 ans dans l'intérêt public